

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 03732 Numéro SIREN : 344 080 288 Nom ou dénomination : ANTONELLE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2019 sous le numéro de dépôt 26196

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/26196

Déposant :

Nom/dénomination : ANTONELLE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 344 080 288

N° gestion : 1999 B 03732



26/19

Désignation de l'entreprise : <u>ANTONELLE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
Numéro SIRET * <u>3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	249 623	AC	166 017	83 606	
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	127 381	AG	28 080	99 301	
	Fonds commercial (1)	AH	9 364 092	AI	6 987	9 357 105	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	4 573	AO		4 573	
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	294 029	AS	277 679	16 350	
	Autres immobilisations corporelles	AT	6 236 780	AU	5 552 019	684 761	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX	46 057	AY		46 057		
ACTIF IMMOBILISÉ *	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	4 684 197	CV		4 684 197	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	48 073	BG		48 073	
Autres immobilisations financières *	BH	754 168	BI		754 168		
TOTAL (II)		BJ	21 808 973	BK	6 030 782	15 778 191	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 123 760	BM		2 123 760
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	6 178 753	BS		6 178 753
		Marchandises	BT		BU	468 606	(468 606)
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	3 566 773	BY	13 938	3 552 835
		Autres créances (3)	BZ	975 412	CA		975 412
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	652 573	CG		652 573	
	Créances constatées d'avance (3)*	CH	367 370	CI		367 370	
	TOTAL (III)	CJ	13 864 640	CK	482 544	13 382 096	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif *		CN	7 216			7 216	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	35 680 829	IA	6 513 326	29 167 504	
Renvois (1) Dont droit au bail		6 119 409	(2) Part à moins d'un an de immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 887 000.....)	DA	1 887 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 307 809		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	188 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	15 902 749		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	162 912		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	20 449 170	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	165 592		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	165 592		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 230 999		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 063 374		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 570 579		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 574 904		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	106 531			
	Compte régul.	EB			
	Produits constatés d'avance (4)				
	TOTAL (IV)	EC	8 546 387		
	(V)	ED	6 355		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	29 167 504		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 546 387			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 583			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	16 307 468	FB	335 494	FC	16 642 961	
	Production vendue { biens *	FD	5 298 271	FE	859 167	FF	6 157 438	
		FG	228 305	FH		FI	228 305	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	21 834 043	FK	1 194 661	FL	23 028 704	
	Production stockée *					FM	256 937	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	921 849	
	Autres produits (1) (11)					FQ	290	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	24 207 781
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 331 261	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 450 757	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(266 157)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	6 054 892	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	375 129	
	Salaires et traitements *					FY	4 874 584	
	Charges sociales (10)					FZ	1 299 147	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA	329 388
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	165 592
	Autres charges (12)						GE	96 034
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23 193 171	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 014 610	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GII		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 155	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	12 978	
	Différences positives de change					GN	7 565	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	21 698
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	111 782	
	Différences négatives de change					GS	51 766	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	163 549
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(141 851)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	872 759	

(R.L.N.V.O.I.S. voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.



Signature

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	40 776		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	40 776		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	235 659		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	563 330		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	798 989		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(758 213)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				IK	(48 367)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	24 270 254		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	24 107 342		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	162 912		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		IY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ	8 344	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	118 687	
	(10)	Dont consommations personnelles de l'exploitant (13)			A2	(7 391)	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	77 905	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	regularisations			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				116 388	40 776		
VNC/SORTIE ELT ACTIFS			563 330				
DONS			119 271				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Désignation de l'entreprise ANTONELLE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
						Conseil d'administration		Réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	149 790	D8		D9	99 833	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	9 329 623	KE		KF	716 850	
CORPORELLES	Terrains				KG	4 573	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	290 579	KT		KU	10 810
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	6 575 005	KW		KX	311 614	
		Matériel de transport *			KY	18 714	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	276 804	LC		LD	30 847	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK	26 396	LL		LM	19 661	
	TOTAL III				LN	7 192 071	LO		LP	372 932	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	4 684 197	8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	803 032	IU		IV	39 764		
TOTAL IV				IQ	5 487 229	IR		IS	39 764		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	22 158 714	OH		OJ	1 229 379		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale, * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	249 623	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	555 000	LW	9 491 473	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	4 573	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	7 360	MK	294 029	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	954 695	MN	5 931 924	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	18 714	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	21 509	MT	286 141	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	46 057	NF		
	TOTAL III		IY		NG	983 564	NH	6 581 439	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	4 684 197	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	40 555	2F	802 241	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	40 555	NK	5 486 438	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 579 119	ØL	21 808 973	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*Signature*

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Désignation de l'entreprise ANTONELLE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

I.e cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Signature

Désignation de l'entreprise ANTONELLE

Néant ☐ *

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	119 581	EL	46 436	FM		FN	166 017
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	29 079	PF	5 988	PG		PII	35 067
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	279 017	QA	6 022	QB	7 360	QC	277 679
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 997 252	QE	233 569	QF	946 365	QG	5 284 456
	Matériel de transport	QH	18 714	QI		QJ		QK	18 714
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	232 985	QM	37 373	QN	21 509	QO	248 849
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	6 527 968	QV	276 963	QW	975 234	QX	5 829 698
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 676 628	ØP	329 387	ØQ	975 234	ØR	6 030 782

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorpo- relles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW -- NY)	NZ

CADRE C

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES ***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Néant ☐						
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies I du CGI)	IJ	IK	IL	IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR					
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	12 978	4U	7 216	4V	12 978	4W	7 216	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	177 137	5W	158 375	5X	177 137	5Y	158 375	
TOTAL II		5Z	190 116	TV	165 592	TW	190 116	TX	165 592	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	614 814	6P	468 606	6R	614 814	6S	468 606	
	Sur comptes clients	6T	11 211	6U	13 938	6V	187 348	6W	13 938	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	626 025	TY	482 544	TZ	802 163	UA	482 544
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	816 141	UB	648 136	UC	992 279	UD	648 136
Dont dotations et reprises				UE	648 136	UF	803 163			
				UG		UH	12 978			
				UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10					

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Désignation de l'entreprise ANTONELLE				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP	48 073	UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	754 168	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	19 692			
	Autres créances clients		UX	3 547 081			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	9 262			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	231 604			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	13 302			
	Groupe et associés (2)		VC	641 243			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	80 000			
	Charges constatées d'avance		VS	367 370			
	TOTAUX		VT	5 711 795	VU	4 909 554	VV
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 583		1 583		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 229 416		962 474	1 266 942	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 386		8 386		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 570 579		3 570 579		
Personnel et comptes rattachés		8C	421 837		421 837		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	363 542		363 542		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	669 675		669 675		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	119 849		119 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	1 054 988		1 054 988		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	106 531		106 531		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	8 546 387	VZ	7 279 445	1 266 942	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	585 575	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	863 389	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		



Signature

Désignation de l'entreprise ANTONELLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N clos le 31/12/2018				
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	162 912		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	27 238	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW	34 052		
	Amendes et pénalités		WJ	6 814	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8		
			– imposées au taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme								WN		
			– Plus-values soumises au régime des fusions								WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	429 590	
			Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
									TOTAL I	WR	626 554		
II. DÉDUCTIONS											PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *											WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)											WU	32 554	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
			– imposées au taux de 0 %								WH		
			– imposées au taux de 19 %								WP		
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
			– imputées sur les déficits antérieurs								XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *					Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts													
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										ZY		
	Majoration d'amortissement *										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté - et optées)	K9	Entreprises nouvelles (+1 semi)		L2	Entreprises moyennes (art. 44 sexies A)		L5			XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier (art. 208 L)		K3	Zone de restructuration de la défense (+1 trentecies)		PA				
		ZFU TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégelée par le report en arrière de déficit		Z1			XG	368 804	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	401 358		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						bénéfice (I moins II)		XI	225 196				
						déficit (II moins I)				XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL			
RÉSULTAT FISCAL: BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	225 196	XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2019
Extension

ANTONELLE

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ANTONELLE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	398 593	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	21 356	9L 22 239
TAXE SOLIDARITE	9M	5 882	9N 10 315
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 27 238	YO 32 554
a reporter au tableau 2058-A .		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ANTONELLE										Neant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	558 811		- Autres réserves	ZD	558 811				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	558 811		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG				
					TOTAL II		ZH	558 811			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N°	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS	576		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance							YT	6 901		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		NQ	3 387 795		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	603 088		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	2 057 108		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	6 054 892			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFF, CVAE							YW	93 200		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		YZ	281 929		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	375 129			
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	4 280 726		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 335 588		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB	4 745 874		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	225 196	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	(86 368)	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JII		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 8 3 1 6 2 8 5 5 0 0 0 1 7			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2042 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.



Signature

Désignation de l'entreprise : ANTONELLE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prx de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (B)		(A)	(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 F du CGI

Désignation de l'entreprise		ANTONELLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
		N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
	(à préciser) au titre de	N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ANTONELLENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % 3	Solde des moins-values à 16 % 4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col J=S+D+F-G-H 7
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou À 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise <u>ANTONELLE</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Désignation de l'entreprise: ANTONELLE

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois: 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: YP 185,00

Dont apprentis YF

Dont handicapés YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 23 028 704

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT

TOTAL 1 OX 23 028 704

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 290

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE

Subventions d'exploitation reçues OF

Variation positive des stocks OD 523 094

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI 89 745

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT

TOTAL 2 OM 613 129

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 10 255 883

Variation négative des stocks OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 2 184 888

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS

Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 96 034

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OG

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY

TOTAL 3 OJ 12 536 805

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 11 105 028

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA 11 105 028

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ EV ☐ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX 23 028 704 Effectifs au sens de la CVAE * EY 185,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX 31 614 941

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation HR / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



Signature

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 344080288000873

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANTONELLE

ADRESSE (voie) 100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL 93500 VILLE PANTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 7400

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination ANTONELLE MANAGEMENT HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 344080288 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 7400

Adresse : N° 100 Voie AVENUE DU GENERAL LECLERC

Code Postal 93500 Commune PANTIN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



Signature

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 34408028800873

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANTONELLE

ADRESSE (voie) 100 Avenue du Gal Leclerc

CODE POSTAL 93500 VILLE PANTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique SAS Dénomination BRIJOSTYL

N° SIREN (si société établie en France) 692007925 % de détention 100,00

Adresse N° Voie ZAC DE L OURCS - LOCAL 103

Code Postal 93500 Commune PANTIN Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SACO

N° SIREN (si société établie en France) 332663814 % de détention 100,00

Adresse N° Voie ZAC DE L OURCQ - LOCAL 103

Code Postal 93500 Commune PANTIN Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination FMD DIFFUSION

N° SIREN (si société établie en France) 414252569 % de détention 100,00

Adresse N° Voie ZAC DE L OURCQ - LOCAL 103

Code Postal 93500 Commune PANTIN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préliminaire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



Signature



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AN-ONELLE 100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN SIRET 3 4 4 0 8 0 2 8 8 0 0 8 7 3	Mél : Ancienne adresse en cas de changement:
Adresse du principal établissement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	Activités exercées	Commerce de détail d'habillement	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	187 076	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	38 120		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AMG CONSEIL 14 rue de la Pépinière 75008 PARIS Tél: 0147.00333	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Viseur conventionné	Date: 03052019
(Cocher la case correspondante)	Lieu: PANTIN
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2019

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a 1 000 000	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	1 000 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées.					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
--

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : État préparatoire.



Signature

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise ANTONELLE

du _____

Adresse 100 Avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	3 309
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	39 350
Total	42 659

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2018... (total col 9 + total col. 10) 10	42 659	- de l'exercice 2018. 10	101 243
- de l'exercice précédent 10	49 546	- de l'exercice précédent 10	648 472
Nom et qualité du signataire <u>M COHEN</u> <u>PRESIDENT</u>		À <u>PANTIN</u> , le <u>03052019</u> Signature, _____	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		276 067	
MEC		68 927	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			119 271
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			4 601 119
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIR		37 539	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant



Signature

AARON SEBBAG
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
3, rue des Renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01.44.52.16.00 Fax : 01.44.52.16.09

S.A.S.U. ANTONELLE
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.887.000 Euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103
100 Avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

SIRET : 344.080.288.00873

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	249 623	166 017	83 606	0,29	30 209	0,10
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	127 381	28 080	99 301	0,34	96 451	0,33
Fonds commercial	9 364 092	6 987	9 357 105	32,08	9 204 093	31,09
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	4 573		4 573	0,02	4 573	0,02
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	294 029	277 679	16 350	0,06	11 562	0,04
Autres immobilisations corporelles	6 236 780	5 552 019	684 761	2,35	621 572	2,10
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	46 057		46 057	0,16	26 396	0,09
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	4 684 197		4 684 197	16,06	4 684 197	15,82
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	48 073		48 073	0,16	56 269	0,19
Autres immobilisations financières	754 168		754 168	2,59	746 763	2,52
TOTAL (I)	21 808 973	6 030 782	15 778 191	54,10	15 482 086	52,29
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	2 123 760	468 606	1 655 154	5,67	1 857 603	6,27
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	6 178 753		6 178 753	21,16	5 307 002	17,92
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	3 566 773	13 938	3 552 835	12,18	4 247 013	14,34
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel	9 262		9 262	0,03	12 245	0,04
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	231 604		231 604	0,79	298 641	1,01
Autres	734 545		734 545	2,52	1 176 988	3,98
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	652 573		652 573	2,24	881 256	2,88
Charges constatées d'avance	367 370		367 370	1,28	333 049	1,12
TOTAL (II)	13 864 640	482 544	13 382 096	45,88	14 113 796	47,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	7 216		7 216	0,02	12 978	0,04
TOTAL ACTIF (0 à V)	35 680 829	6 513 326	29 167 504	100,00	29 608 860	100,00

AMG CONSEIL



Signature

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 887 000 6,47	1 887 000 6,37
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 307 809 7,91	2 307 809 7,79
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	188 700 0,65	188 700 0,64
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	15 902 749 54,52	16 343 938 55,20
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	162 912 0,56	558 811 1,69
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	20 449 170 70,11	21 286 258 71,69
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	165 592 0,57	190 116 0,64
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	165 592 0,57	190 116 0,64
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	2 229 416 7,84	2 658 680 8,98
. Découverts, concours bancaires	1 583 0,01	122 148 0,41
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	8 386 0,03	8 374 0,03
. Associés	1 054 988 3,62	203 829 0,69
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 570 579 12,24	3 282 325 11,09
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	421 837 1,45	398 864 1,35
. Organismes sociaux	363 542 1,25	440 898 1,49
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	669 675 2,30	666 278 2,25
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	119 849 0,41	304 036 1,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	106 531 0,37	22 878 0,08
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	8 546 387 29,30	8 408 310 27,36
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	6 355 0,02	24 176 0,08
TOTAL PASSIF (I à V)	29 167 504 100,00	29 608 860 100,00

AMG CONSEIL



Signature

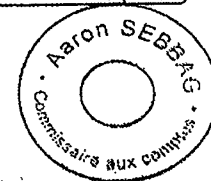
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	16 307 468	335 494	16 642 961	72,27	18 535 388	72,15	-1 892 427	-10,20		
Production vendue biens	5 298 271	859 167	6 157 438	26,74	6 907 915	26,89	-750 477	-10,85		
Production vendue services	228 305		228 305	0,99	245 530	0,96	-17 225	-7,01		
Chiffres d'Affaires Nets	21 834 043	1 194 661	23 028 704	100,00	25 688 832	100,00	-2 660 128	-10,35		
Production stockée			256 937	1,12	-506 756	-1,98	763 693	150,70		
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			921 849	4,00	1 041 343	4,05	-119 494	-11,46		
Autres produits			290	0,00	-474	0,00	764	161,18		
Total des produits d'exploitation (I)			24 207 781	105,12	26 222 945	102,08	-2 015 164	-7,87		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 331 261	18,81	4 758 031	18,52	-426 770	-8,96		
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 450 757	23,67	5 741 783	22,36	-291 026	-5,06		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-266 157	-1,15	8 392	0,03	-274 549	N/S		
Autres achats et charges externes			6 054 892	26,29	6 527 805	25,41	-472 913	-7,23		
Impôts, taxes et versements assimilés			375 129	1,63	359 211	1,40	15 918	4,43		
Salaires et traitements			4 874 584	21,17	5 076 263	19,76	-201 679	-3,96		
Charges sociales			1 299 147	5,64	1 398 159	5,44	-99 012	-7,07		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			329 388	1,43	403 018	1,57	-73 630	-18,26		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			482 544	2,10	626 025	2,44	-143 481	-22,91		
Dotations aux provisions pour risques et charges			165 592	0,72	176 137	0,69	-10 545	-6,95		
Autres charges			96 034	0,42	104 205	0,41	-8 171	-7,83		
Total des charges d'exploitation (II)			23 193 171	100,71	25 179 030	98,02	-1 985 859	-7,88		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 014 610	4,41	1 043 915	4,06	-29 305	-2,80		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			1 155	0,01	44 973	0,18	-43 818	-97,42		
Reprises sur provisions et transferts de charges			12 978	0,06	9 480	0,04	3 498	38,90		
Différences positives de change			7 565	0,03	48 882	0,19	-41 317	-84,51		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			21 698	0,09	103 335	0,40	-81 637	-78,99		
Dotations financières aux amortissements et provisions					12 978	0,05	-12 978	-100,00		
Intérêts et charges assimilés			111 782	0,48	105 295	0,41	6 487	6,16		
Différences négatives de change			51 766	0,22	30 577	0,12	21 189	69,30		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			163 549	0,71	148 850	0,58	14 699	9,88		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-141 851	-0,61	-45 515	-0,17	-96 336	-211,65		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			872 759	3,79	998 399	3,89	-125 640	-12,87		

AMG CONSEIL



Signature

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
---	---	-----------------------------------	---

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40 776	0,18	269 523	1,05	-228 747	-84,86
Produits exceptionnels sur opérations en capital			258 333	1,01	-258 333	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	40 776	0,18	527 857	2,05	-487 081	-92,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	235 659	1,02	104 786	0,41	130 873	124,90
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	563 330	2,45	772 998	3,01	-209 668	-27,11
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	798 989	3,47	877 784	3,42	-78 795	-8,97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-758 213	-3,28	-349 927	-1,35	-408 286	-116,67
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-48 367	-0,20	89 661	0,35	-138 028	-153,93
Total des Produits (I+III+V+VII)	24 270 254	105,39	26 854 136	104,54	-2 583 882	-9,61
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	24 107 342	104,68	26 295 325	102,30	-2 187 983	-8,31
RÉSULTAT NET	162 912	0,71	558 811	2,18	-395 899	-70,84
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier	8 344	0,04	13 373	0,05	-5 029	-37,99

AMG CONSEIL



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 29 167 503,56 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 162 912,42 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.



AMG CONSEIL

Page40



ANTONELLE

SOMMAIRE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Résultat des 5 derniers exercices

**AMG CONSEIL**

Page41



ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans



AMG CONSEIL



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la valeur brute des marchandises.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

Il s'élève à 276 067 au titre de l'année 2018. Cette somme a vocation à améliorer le besoin en fond de roulement de l'exploitation.

La société n'a pas fait appel au préfinancement.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce



AMG CONSEIL



Page43



ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement	149 790		99 833
Autres immobilisations incorporelles	9 329 623		716 850
Terrains	4 573		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels	290 579		10 810
Autres install., agencements, aménagements	6 575 005		311 614
Matériel de transport	18 714		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	276 804		30 847
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	26 396		34 304
TOTAL	7 192 071		387 575
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	4 684 197		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	803 032		50 735
TOTAL	5 487 229		50 735
TOTAL GENERAL	22 158 714		1 254 993

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement			249 623	
Autres immobilisations incorporelles		555 000	9 491 473	
Terrains			4 573	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels		7 360	294 029	
Autres install., agencements, aménagements		954 695	5 931 924	
Matériel de transport			18 714	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		21 509	286 141	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	14 643		46 057	
TOTAL	14 643	983 564	6 581 439	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			4 684 197	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		51 526	802 241	
TOTAL		51 526	5 486 438	
TOTAL GENERAL	14 643	1 590 090	21 808 973	



AMG CONSEIL



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	119 581	46 436		166 017
Autres immobilisations incorporelles	29 079	5 988		35 067
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	279 017	6 022	7 360	277 679
Install. techniques, matériel et outill. industriels	5 997 252	233 569	946 365	5 284 456
Installations, agencements divers	18 714			18 714
Matériel de transport	232 985	37 373	21 509	248 849
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	6 527 968	276 963	975 234	5 829 698
TOTAL GENERAL	6 676 628	329 387	975 234	6 030 782

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	46 436				
Autres immobilisations incorporelles	5 988				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	6 022				
Install. tech., matériel, outill. industriels	233 569				
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	37 373				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	276 963				
TOTAL GENERAL	329 387				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				



AMG CONSEIL



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	12 978	7 216	12 978	7 216
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	177 137	158 375	177 137	158 375
TOTAL Provisions	190 116	165 592	190 116	165 592
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	614 814	468 606	614 814	468 606
Sur comptes clients	11 211	13 938	11 211	13 938
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	626 025	482 544	626 025	482 544
TOTAL GENERAL	816 141	648 136	816 141	648 136
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		640 920		
- financières		7 216	12 978	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.



AMG CONSEIL

Page46



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	48 073	48 073	0
Autres immobilisations financières	754 168		754 168
Clients douteux ou litigieux	19 692	19 692	
Autres créances clients	3 547 081	3 547 081	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 262	9 262	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	231 604	231 604	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	13 302	13 302	
Groupe et associés	641 243	641 243	
Débiteurs divers	80 000	80 000	
Charges constatées d'avance	367 370	367 370	
TOTAL GENERAL	5 711 795	4 957 627	754 168
Montant des prêts accordés dans l'exercice	12 478		
Remboursements des prêts dans l'exercice	20 674		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	1 583	1 583		
- plus d'un an	2 229 416	962 474	1 266 942	
Emprunts et dettes financières	8 386	8 386		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 570 579	3 570 579		
Personnel et comptes rattachés	421 837	421 837		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	363 542	363 542		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	669 675	669 675		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	119 849	119 849		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 054 988	1 054 988		
Autres dettes	106 531	106 531		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	8 546 387	7 279 445	1 266 942	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	640 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 069 264			
Emprunts et dettes contractés auprès associés				



AMG CONSEIL



Page47



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX



AMG CONSEIL

Page48



ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	13 302
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	13 302

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 124
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 572
Dettes fiscales et sociales	653 020
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	704 716

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	367 370	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	367 370	

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	7 400	255,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	7 400	255,00

Commentaires:



AMG CONSEIL



Page49



Signature

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
En cours crédits documentaires \200	843 156
En cours Crédits documentaires dollars	82 457
Effets remis à l'encaissement	589 933
Nantissement sur FDS CO	2 340 000
Nantissements sur DROIT AU BAIL	125 000
Caution perso et solidaire M.Alain FHIMA	419 234
Caution perso et solidaire M COHEN David	335 388
Caution perso et solidaire M Salomon COHEN	150 071
TOTAL	4 885 239
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Cession de créance Dailly	765 000
Ventes à terme en dollar	737 567
Achats à terme en Euro	646 988
Vente à terme en Euro	614 245
TOTAL	2 763 800
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	

9.2 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	14 400
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	14 400

Commentaires:



AMG CONSEIL



ANTONELLE**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

AUTRES TABLEAUX (SUITE)**AMG CONSEIL**

Page51



A handwritten signature in blue ink.

ANTONELLE

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	<u>31/12/2018</u> <u>12 mois</u>	<u>31/12/2017</u> <u>12 mois</u>	<u>31/12/2016</u> <u>12 mois</u>	<u>31/12/2015</u> <u>12 mois</u>	<u>31/12/2014</u> <u>12 mois</u>
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 887 000	1 887 000	1 887 000	1 887 000	1 887 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	23 028 704	25 688 832	26 598 169	27 624 978	28 426 988
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	275 928	877 609	622 022	2 578 377	2 241 719
c) Impôt sur les bénéfices	-48 367	89 661	44 549	191 074	180 256
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	324 295	787 948	577 473	2 387 303	2 061 463
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	162 912	558 811	899 402	781 189	817 986
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	4 874 584	5 076 263	4 755 873	4 678 540	4 556 205
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 299 147	1 398 159	1 260 071	1 259 044	1 232 224

Observations complémentaires

AMG CONSEIL



Signature

AARON SEBBAG

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

3, rue des Renaudes

75017 PARIS

Tél. : 01.44.52.16.00

Fax : 01.44.52.16.09

S.A.S.U. ANTONELLE

Zac de l'Ourcq – Local 103

100, Avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

A l'associé,

I - OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 30 Juin 1997, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre société relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2018** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du **1^{er} Janvier 2018** à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Sebbag".

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.



[Signature]

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-le, 10 juin 2019

Aaron Sebba
Commissaire aux Comptes



ANTONELLE
Société par Actions simplifiée au capital de 1.887.000,00 euros
Siège social : Zac de l'Ourcq – Local 103 – 100 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN
344 080 288 RCS BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 162.912 euros au poste de :

- Autres réserves pour la totalité 162.912 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016			
2017			
2018			1.000.000 €

Pour copie certifiée conforme

Le Président

